

[Français]

M. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, je voudrais porter à votre attention une attitude du gouvernement qui me paraît absolument abusive. Ce n'est pas la première fois que des présidents de comités qui sont tous représentés par des députés du gouvernement, que la procédure suivie est tout à fait contraire à la règle qui date de plusieurs années et qui est respectée en cette Chambre, savoir que le président alterne d'un député du côté du gouvernement à un député de l'opposition. Or, nous avons constaté que dans plusieurs comités parlementaires, le président du comité ne respecte pas cette règle et donne successivement la parole à des députés du gouvernement sans la donner à un député de l'opposition. Or, vous savez, monsieur le Président, que ce Parlement est assez exceptionnel en ce sens que le nombre de députés de l'opposition est très limité, et je fais appel à votre sens de l'équité pour défendre les intérêts des députés de l'opposition qui sont peu nombreux dans ce Parlement et qui ont le droit d'être entendus et qui devraient, dans les comités parlementaires, obtenir la parole aussi souvent qu'un député ministériel.

Or, ce qui se produit et ce qui s'est passé ce matin n'est pas unique. C'est une situation qui se répète à maints exemplaires, savoir qu'un président conservateur ne donne pas la parole à un député de l'opposition à la suite d'un député du gouvernement et, par conséquent, un député de l'opposition doit attendre souvent une heure, une heure et demie avant de pouvoir continuer à poser des questions et faire son devoir qui est celui d'interroger le gouvernement en tant que député de l'opposition.

Je pense que cette situation a trop duré et j'apprécierais que la Présidence se penche sur ces procédures qui existent actuellement dans les comités parlementaires et que des directives soient données aux présidents de comités qui se trouvent tous à être du gouvernement et qui, peut-être sans s'en rendre compte, abusent de cette majorité écrasante du parti conservateur dans ce Parlement.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, si je peux ajouter à ce qui a déjà été dit par mon collègue de Papineau (M. Ouellet), c'est une tradition qui a toujours été suivie. Je comprends que les circonstances actuelles font que c'est un nouveau Parlement qui a une multitude de nouveaux présidents de comités, cela va de soi, mais je pense que la tradition devrait quand même être suivie et il serait bon que l'on rappelle aux députés et aux présidents des comités parlementaires ce qui se passait il y a bien des années et depuis toujours. Moi personnellement j'ai eu l'honneur de présider le Comité des affaires extérieures et de la défense nationale pendant neuf ans.

Quelles que soient les circonstances, impeccablement—et je vois ici l'honorable ancien ministre de la Défense nationale—la première question a toujours été immédiatement accordée à l'Opposition officielle et nous avons toujours un premier tour des partis d'opposition et du gouvernement, et ensuite je conviens qu'avec l'immense majorité gouvernementale que plus de députés de la majorité gouvernementale se doivent d'obtenir la parole. A mon avis, c'est là un principe d'équité que je serais le premier à défendre. Si Votre Honneur se sent obligée de commenter aujourd'hui, peut-être qu'elle pourrait demander au Comité de gestion et de services aux députés qui est composé

Privilège—M. Rodriguez

de tous les présidents de comités de se pencher sur cette question. Je pense que c'est là une possibilité. Nous allons nous réunir cet après-midi, je pense, à 17 heures, le Comité des présidents de comités parlementaires. Je m'engage à soulever cette question parce qu'il y a une question d'équité, et je suis convaincu que la majorité gouvernementale va comprendre que les traditions se doivent quand même d'être suivies.

Par contre, je suis complètement conscient que l'immense majorité ne doit pas se sentir frustrée de faire des tours complets continuellement étant donné le nombre peu nombreux de députés de l'opposition, mais que dans le premier tour la tradition soit conservée que ce soit un représentant de chacun des partis d'opposition qui puisse dès les premiers tours prendre la parole. Je suis même prêt à dire que peut-être que le premier pourrait être le représentant de l'Opposition officielle et, s'il n'y a pas d'entente, que ce soit un représentant de la majorité gouvernementale et qu'immédiatement ce soit un représentant du Nouveau parti démocratique et ensuite on revient et on établit l'équilibre des députés. Mais je pense que Votre Honneur devrait rapeller à la Chambre les principes élémentaires d'équité sans qu'il y ait abus de la part des deux partis d'opposition et je pense que parmi les trois premiers ce devrait être un principe sacré que le premier soit l'Opposition officielle. Personnellement je ne verrais pas d'objection à ce que le deuxième soit un représentant du gouvernement mais que le troisième soit définitivement, et cela ça devrait être le plus éloigné possible. Je préférerais que ce soit l'Opposition officielle, le Nouveau parti démocratique et le gouvernement. Mais si cela ne semble pas répondre aux vœux de la majorité, un principe d'équité pourrait peut-être être établi: que le premier soit l'Opposition officielle selon la tradition bien clairement établie depuis toujours dans les commissions parlementaires, que le deuxième soit peut-être ou un député de l'opposition du Nouveau parti démocratique, ou un député du gouvernement, pour autant qu'immédiatement la Présidence donne la parole à un député du Nouveau parti démocratique. Je pense que c'est la seule façon que l'on puisse procéder où il y ait de l'équité en même temps pour la majorité gouvernementale mais que le respect des traditions soit aussi préservé.

• (1510)

[Traduction]

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, il faut bien comprendre que chaque comité doit établir ses propres règles dans ce domaine et qu'il n'a pas à faire appel à la Chambre, sauf en cas de désordre.

Le comité permanent des comptes publics qui est présidé par un membre de l'opposition officielle, fonctionne exactement suivant les mêmes principes que mon collègue, qui préside le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Votre Honneur doit bien se rendre compte que chaque comité s'intéresse à un domaine différent et qu'il doit régler ces questions tout seul. Il ne procédera pas toujours de la même façon, selon qu'il étudie les prévisions budgétaires ou des rapports annuels, auquel cas nous préférons que la parole soit donnée à tour de rôle au gouvernement et à l'opposition, ou s'il étudie de nouvelles politiques dans le cadre du nouveau Règlement.